

Maçon / Génie civil (H/F)

Parmi les métiers du secteur de la construction, le métier d'entrepreneur de construction occupe une position clé.

Si la construction de bâtiments et de parties de bâtiments t'intéresse, le métier de maçon s'offre à toi

.....

En tant que maçon, tu érigeras des murs en pierre naturelle et artificielle, en béton ou en béton armé ou à l'aide de plaques de matériaux divers ou de grands éléments muraux. Tu fabriqueras des planchers, des piliers, des solives transversales, des plafonds, des aires et des enduits intérieurs et extérieurs. Tu assembleras des murs de pierre "en sandwich" (construction composite) et intégreras des éléments préfabriqués comme des linteaux de fenêtres, des marches d'escaliers et des poutres de plancher, le tout conformément aux instructions et aux plans donnés.

Tu effectueras le crépissage et le bétonnage. Pour ce faire, tu devras connaître la composition exacte des différents mortiers et maîtriser toutes les techniques de travail relatives aux matériaux de construction utilisés.

Si tu choisis d'exercer cette activité, des engins de construction viendront largement alléger ton travail. Celui-ci s'effectuera en plein air, loin de tout travail monotone à la chaîne et t'offrira un degré élevé d'autonomie et d'initiative personnelle.



ACTIVITÉS ET TÂCHES

- + Construire et restaurer des immeubles et des ouvrages de génie civil
- + Produire des éléments de construction préfabriqués en pierres naturelles et reconstituées, en éléments de plaques, en béton et en béton armé
- + Confectionner des façades en pierres naturelles et en pierres reconstituées, ainsi qu'en éléments de plaques et de façades préfabriqués
- + Exécuter des travaux d'isolation en relation avec l'exécution de travaux de maçonnerie
- + Confectionner des chapes, en particulier des chapes en ciment ainsi que des revêtements de sols en pierres naturelles ou reconstituées
- + Confectionner des enduits en chaux et en ciment ainsi que des enduits en jointement
- + Exécuter des travaux de drainage pour assainir des bâtisses et des terrains
- + Exécuter des travaux de démolition et de percement
- + Confectionner des coffrages et des ferrailages
- + Mettre en place des échafaudages

QUALITÉS ET PROFIL

- + Disposer d'une bonne forme physique
- + Ne pas avoir de problèmes de dos (charges lourdes à porter)
- + Être insensible aux influences atmosphériques



FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DT (Diplôme de technicien) et le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et le CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).

FORMATION CCP

Conditions d'admission:

- + être âgé de 15 ans au moins au 1er septembre de l'année en cours ;
- + avoir réussi au moins 18 modules en classe de 5e P (de préparation) ou avoir fréquenté une classe IPDM. La formation menant au CCP s'étend sur trois ans. Elle est organisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante ».

La formation se déroule d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée technique (formation théorique) suivant les horaires et programmes prévus par un règlement grand-ducal.

Après l'obtention du certificat CCP, il est admis en classe de 3^e de la formation menant au DAP dans la même profession. Il est donc possible d'entamer cette formation dans le cadre de l'apprentissage pour adultes.

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation) et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- + se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et
- + d'autre part dans un lycée technique (formation théorique).

FORMATION DT

Division génie civil : technicien en bâtiment ; technicien en constructions civiles ; technicien en travaux publics Les critères d'admissions à la formation sont une 5e G (de détermination) avec en mathématiques le niveau suffisant au cours avancé ou le niveau fort au cours de base. Durée normale de 4 ans à caractère technique et orienté vers la pratique professionnelle. Cette formation sera principalement organisée sous contrat de stage. Des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves qui visent un accès aux études techniques supérieures.



FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 855.62)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 22 août 2019

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 855.62)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)

Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	950.94 €
Après projet intégré intermédiaire:	1426.32 €

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (CCP)

Brut:	Mensuel
1ère année:	760.73 €
2ème année:	950.94 €
3ème année:	1141.14 €

